

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Avis n° 2024 / 88 / GRAVITHY / 4 du 5 juin 2024 relatif au projet GravitHy d'usine de production de fer réduit et d'hydrogène à FOS-SUR-MER

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n°2023 / 64 / GRAVITHY / 1 du 7 juin 2023 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet GravitHy d'usine de production de minerai de fer réduit et d'hydrogène à FOS-SUR-MER ;

Vu le bilan de la garante et du garant de la concertation préalable sur le projet GravitHy d'usine de production de fer réduit et d'hydrogène du 29 février 2024;

Vu la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan de la garante et du garant tirant les enseignements de la concertation préalable du 29 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

le document publié par les maîtres d'ouvrage, en réponse au bilan de la concertation préalable, répond aux questions, arguments et contributions posés par le public et aux demandes et recommandations formulées par les garants ;

il apporte plusieurs réponses complémentaires à celles données dans la concertation ;

la concertation préalable a conduit à des évolutions du projet : GravitHy a notamment renoncé à implanter une usine de briquetage pour le concentré de minerai de fer et adapté l'implantation foncière du projet ;

le document indique des moyens mis en place pour tenir les engagements pris, y compris pour poursuivre les efforts de coordination des concertations continues, dont celles pour Carbon et H2V ; les maîtres d'ouvrage proposent de poursuivre la concertation selon des modalités à préciser avec les garants de la concertation continue, jusqu'à l'enquête publique, puis jusqu'à la constitution d'une commission de suivi de site (CSS) que GravitHy se propose de demander au préfet.

RECOMMANDE QUE :

les maîtres d'ouvrage organisent dès que possible une réunion publique de restitution des enseignements que les maîtres d'ouvrage tirent de la concertation ;

soit mis en place à l'initiative de GravitHy un comité de suivi qui soit ouvert aux parties prenantes de manière large, dans l'attente de la constitution de la CSS ;

les maîtres d'ouvrage poursuivent l'ouverture vers un large public lors de la concertation continue ; RTE clarifie les moyens mis en place pour répondre aux questions et contributions posées par le public ;

les collectivités publiques (État, Région, Département, Métropole et Communes), ainsi que le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) participent à la concertation continue en vue de répondre aux interrogations du public, notamment pour clarifier les décisions et les investissements concernant les infrastructures de mobilité, les services publics et la planification du logement. Cela pourrait se faire dans le cadre d'un débat global sur le territoire de Fos-sur-Mer, le cas échéant.

Fait le 5 juin 2024.

Le président
M. Papinutti